



Index Egalité Femmes-Hommes - 2019

L'Index de l'égalité Femmes-Hommes fait partie des mesures adoptées dans le cadre de la loi *Avenir* du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel*.

Cet index est conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il permet à chaque entreprise de mesurer où elle se situe en matière d'égalité professionnelle. Composé de cinq indicateurs, et noté sur 100, la note minimale requise est de 75/100.

Les cinq indicateurs retenus pour calculer l'Index d'égalité femmes-hommes sont :

- L'écart de rémunération (sur 40 points)
- L'écart de répartition des augmentations individuelles (sur 20 points)
- L'écart de répartition des promotions (sur 15 points)
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (sur 15 points)
- Le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations (sur 10 points)

Conformément aux dispositions de la loi *Avenir* s'appliquant aux entreprises de plus de 250 collaborateurs, BIC publiera chaque année les résultats de l'Index pour ses différentes entités.

BIC Services	BE 2000	BJ 75	BIC Boulogne
64 points	72 points	91 points	Non-applicable

Conscient qu'il existe au sein de certaines entités du Groupe un décalage de rémunérations entre les femmes et les hommes, BIC a d'ores et déjà entamé des démarches afin de rééquilibrer les écarts. BIC a la conviction que la diversité est un atout essentiel de l'organisation et qu'elle la rend plus forte face aux défis d'aujourd'hui et mieux préparée à ceux de demain.